

OUEST-FRANCE – 4 Mai 1945

RENNES

A LA COUR DE JUSTICE

10 et 15 ans de travaux forcés à deux dénonciateurs

Les époux Morel, épiciers, 33, rue de Redon à Rennes, tenaient aussi à Lanson un café qui avait une réputation prononcées d'officine pro allemande. On leur imputait d'avoir livré à la Feldgendarmérie de Redon, en septembre 43, un parachutiste américain atterri dans la région, et d'être a la base de diverses perquisitions effectuées dans le bourg. Bref, le 14 juin 44, des maquisards enlevaient Morel, dont le corps fut retrouvé dans la Vilaine.

En représailles, les Allemands arrêterent de nombreux patriotes dont la liste aurait été fournie par la veuve Morel, 30 ans, née Philomène Delray. Outre une vingtaine, relâchés peu après, MM. Murie, chauffeur à Rennes ; Letort et Guérin, cultivateurs à Langon; Danet, forgeron a Beslé; Labbé, retraité à Guémené-Penfao, et les époux Baudu, cafetiers a Langon, ces derniers par l'intermédiaire de Pierre Roussel, 30 ans, ouvrier agricole. Lui-même accusait Marcel Rollais, 25 ans, également cultivateur à Langon, d'avoir dénoncé Danet. Mais à l'audience il reconnaît son innocence sur laquelle tomberont d'accord ministère public et défenseur, M. Bellanger.

La veuve Morel et Roussel contestent, ergotent, nient, malgré les témoignages accablants de 15 témoins sur lesquels se repose M* Simon, commissaire du gouvernement, pour demander les travaux forcés à perpétuité contre la première accusée, à temps pour le second, défendus respectivement par M** Périer et Lagrée qui, estimant les faits insuffisamment établis, demandent, l'un l'acquittement, l'autre l'indulgence de la Cour.

Celle-ci, acquittant Rollais et retenant les circonstances atténuantes, condamne la veuve Morel a 15 ans de travaux forcés et a la confiscation totale de ses biens ; Roussel a 10 ans de travaux forcés ; l'un et l'autre sont en état d'indignité nationale.